



PLAN D'IMPLANTATION - 1:500

PROJET

LA RÉGULARISATION D'UN IMMEUBLE DE
RAPPORT PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE
DE LOGEMENT DE 2 À 3, AVEC CHANGEMENT
D'AFFECTATION DU REZ-DE-CHAUSSEE EN
CRÊPERIE/TEA ROOM.

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CHAUSSEE DE NINOVE 389
1070 ANDERLECHT

RÉFÉRENCE CADASTRALE :
4 DIV. - SECTION B
PARCELLE 14L9

SITUATION GENERALE
PLAN D'IMPLANTATION

ECHELLE
1:500

DATE
24/09/2025

PHASE
PU

DISCIPLINE
AR

REF. DOSSIER
25455

NR ORDRE
05/05

A 01-12-2025
MODIFS SUITE À L'AVIS INCOMPLET DU 10/11/2025

B
C
D
E
F
G
H